



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

EUROPEAN REGION-
ETUCE

REGION EUROPEENNE-
CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Présidents

Odile CORDELIER

Andreas KELLER

Trudy KERPERIEN

Dorte LANGE

Galina MERKULOVA

Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9^e
1210 Bruxelles, Belgique
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Directrice européenne
Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Position du CSEE sur la *Proposition de Recommandation du Conseil sur le suivi des diplômés*

Adoptée par le Comité du CSEE le 24 octobre 2017

Le 30 mai 2017, la Commission européenne a publié sa [Proposition de Recommandation du Conseil sur le suivi des diplômés](#).

Le texte qui suit est la réaction du CSEE, qui représente 11 millions d'enseignants en Europe, basée sur la consultation au sujet du document de la Commission menée auprès de ses Organisations membres.

1. L'objectif de la proposition est d'encourager les pays à améliorer leurs systèmes de suivi des diplômés afin d'identifier **des solutions concernant le chômage des jeunes et de fournir des informations en retour aux institutions** de l'enseignement professionnel et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux décideurs. Nous nous félicitons que la proposition de suivi des diplômés vise à renforcer le développement des programmes d'enseignement des écoles professionnelles et des universités ainsi que l'orientation professionnelle.

2. La proposition suggère que chaque État membre **collecte les mêmes données au sujet des diplômés**, des abandons précoces et de ceux qui ne sont pas scolarisés et ne travaillent pas (NEET), tout en assurant la protection des données, afin de rendre l'information comparable pour les différents pays européens. De notre point de vue, cette comparabilité pourrait aider les décideurs européens à avoir plus d'informations sur les résultats éducatifs, l'employabilité, la mobilité et la fuite des cerveaux.

3. La proposition reconnaît que **les transitions vers le marché du travail sont influencées par le contexte économique et des facteurs sociodémographiques** tels que le sexe, le pays de naissance, la citoyenneté, l'origine ethnique et le contexte socioéconomique de la famille. Ainsi, les données sur le suivi des diplômés peuvent éclairer les difficultés d'insertion professionnelle du point de vue de la situation économique et industrielle des pays et des régions. Parallèlement, les facteurs sociodémographiques peuvent contribuer à une meilleure compréhension de l'inégalité dans le recrutement et sur le marché du travail.

4. Si le suivi des diplômés est important, **les résultats sur les accomplissements des diplômés** doivent être analysés et utilisés avec une grande sensibilité. Par exemple, nous sommes préoccupés par la tendance des organisations d'employeurs à accuser le secteur de l'éducation de ce qu'on appelle l'« inadéquation des compétences ». Une telle approche ne tient pas compte du rôle clé joué par les facteurs structurels, notamment les niveaux globaux de la demande dans l'économie ou l'impact de la classe, du genre et de l'origine ethnique, pour déterminer les résultats sur le marché du travail des diplômés.

5. La liste du contenu proposé des données à collecter sur les diplômés et les jeunes qui quittent prématurément l'école par le biais de bases de données fiscales et de celles de la sécurité sociale devrait être traitée avec prudence en fonction de son impact potentiel sur l'éducation. **Les données sur les diplômés** doivent être considérées en même temps que les offres des entreprises, les emplois de qualité disponibles et le classement économique / social des professions, car ces facteurs limitent les perspectives pour les diplômés sur le marché du travail.

6. Nous nous félicitons que les États membres fassent **rapport sur leurs performances** pour améliorer cette proposition sur le suivi des diplômés dans deux ans et ensuite chaque année et que la Commission européenne envisage de créer un fonds pour soutenir l'amélioration des systèmes nationaux de suivi des diplômés et encourage les États membres à partager leurs expériences au sujet de l'amélioration de leurs systèmes.

7. La proposition met l'accent sur le rôle de l'éducation sans tenir compte **des offres d'emploi des diplômés, des salaires et des conditions de travail de qualité**, des procédures de recrutement et de la responsabilité des employeurs d'investir dans la formation continue des employés. Le suivi des diplômés, tel qu'il est présenté dans la proposition, propose une vision étroite de l'éducation, sans tenir compte de la possibilité que les diplômés puissent être employés sur la base de leurs compétences et aptitudes personnelles.

8. **Les responsables de l'évaluation des critères ci-dessous** et la manière dont ils sont évalués ne sont pas clairement établis:
- "pertinence des études pour l'emploi", et
- "perceptions de la qualité et de la pertinence de leur expérience en matière d'éducation et de formation".

9. Nous soulignons que le suivi des diplômés **ne devrait pas être utilisé pour évaluer les établissements à titre individuel** en vue de lier les taux d'employabilité au financement des écoles et des universités sur base de la performance. Le suivi des diplômés ne devrait pas restreindre les perspectives du marché du travail pour les diplômés. Il est essentiel d'avoir **une vision large de l'éducation** afin que les diplômés puissent être suivis en fonction de leurs opportunités professionnelles plus larges plutôt que simplement sur la base de l'intitulé de leur diplôme. Il est grand temps que les entreprises comprennent les résultats d'apprentissage plus généraux des diplômés et s'éloignent des perceptions stéréotypées quant à la valeur de secteurs d'études entiers, par exemple les diplômés d'arts. En outre, dans leur propre intérêt de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et compétente, les entreprises devraient avoir une vision à long terme pour leurs diplômés et investir dans leur perfectionnement continu.

Enfin, nous saluons le fait que la recommandation aux États membres souligne la nécessité d'une «coopération étroite avec les parties prenantes» et l'importance et l'utilité de la **participation des enseignants et des syndicats de l'éducation**. Dans cette optique, le CSEE confirme son intérêt à contribuer activement au groupe *Réseau d'experts* prévu, qui doit conseiller la Commission européenne sur la mise en œuvre de cette proposition.